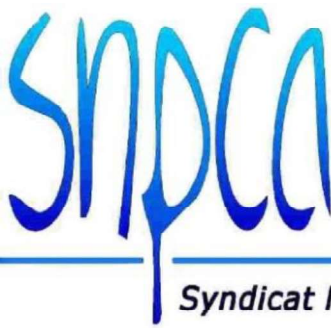




Syndicat National des Personnels de la Communication et de l'Audiovisuel

Dénonciation de l'accord collectif Projet de réforme de l'audiovisuel public

PREAVIS DE GREVE

Le 11 juillet 2025, Delphine Ernotte informait les salariés de sa décision de dénoncer l'accord collectif de 2013 pour « *permettre de poser les bases d'un nouveau contrat social France Télévisions* » après que l'information fut sortie trois jours plus tôt dans la presse. Le but d'une telle manœuvre est de faire travailler encore plus les salariés déjà malmenés depuis son arrivée avec toujours plus de polyvalence, organisant qui plus est la casse des métiers, le non remplacement des départs, la nomination de nombreux directeurs dont l'intitulé du poste fait s'interroger sur la réalité du travail attendu, le tout sur une politique de flex-offices à outrance qui a du plomb dans l'aile, vu la situation financière largement déficitaire de France Télévisions.

Décision que la CGC pour l'Audiovisuel a annoncé combattre en justice.

Parallèlement, l'incertitude concernant le projet de réforme de l'audiovisuel public demeure malgré la chute du gouvernement Bayrou.

La CGC France Télévisions exige donc:

1. **Le retrait de la dénonciation de l'accord collectif d'entreprise.**
2. **L'abandon du projet de réforme de l'audiovisuel public.**
3. **L'arrêt des demandes incessantes d'économies concernant l'audiovisuel public**

Pour obtenir satisfaction, la CGC France Télévisions appelle donc l'ensemble des salariés du siège à cesser le travail le 18 septembre 2025 pour une durée de 24 heures.

Paris, le 11 septembre 2025

Pour la CFE CGC
Jacques LAROSE

Pour la direction

Aurone Gaudin
Reçu le 11 septembre 2025
avec toutes les réserves
d'usage
A. Gaudin